



Plan de visibilité

Les organisations impliquées dans la mise en place de *circonflexe* en Estrie **s'engagent à mentionner, dans toute communication publique** (allocution, promotion imprimée, matériel promotionnel, médias sociaux, etc.) **entourant le programme, l'apport du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, du Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec et du ministère de l'éducation**, de la façon suivante :

Scénarios de visibilité	Logo CSLE	Logo Réseau	Logo Québec	Mention écrite*	Mention orale*	Inclure le CSLE dans l'envoi*
Publicité imprimée et matériel promotionnel	✓	✓	✓			
Affiches et promotion extérieure (bannières, oriflammes, etc.)	✓	✓	✓			
Communications écrites (communiqués, articles, etc.)				✓		✓
Communications orales (conférences de presse, lancement, radio, etc.)					✓	
Médias sociaux				✓		

Tous les logos sont disponibles pour téléchargement [en cliquant ici](#).

*Mention écrite et orale

« *Circonflexe est coordonné en région par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et propulsé par le Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec, grâce à la contribution financière du ministère de l'Éducation du Québec.* » Pour utilisation dans les **médias sociaux**, **ajouter le @** pour mentionner « Conseil Sport Loisir de l'Estrie », « Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec » et « Au Québec, on bouge! ».

Notez qu'il est nécessaire de laisser une **marge de dégagement** minimalement équivalente aux dimensions du symbole du CSLE tout autour des logos (comme dans l'exemple ci-dessous) et de ne pas les altérer ou les déformer.

